

FOIRE AUX QUESTIONS

Comité consultatif jeunesse
sur le changement climatique



SECRETARIAT DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE DU NUNAVUT
www.ClimateChangeNunavut.ca

Qu'est-ce que le comité consultatif jeunesse sur le changement climatique?

Le Secrétariat du changement climatique (SCC) du gouvernement du Nunavut a mis en place un comité consultatif jeunesse sur le changement climatique afin de donner une voix aux jeunes pour qu'ils puissent défendre les questions climatiques au Nunavut. Le travail du comité apportera une contribution directe et importante aux initiatives liées au changement climatique dans tout le Nunavut. En tant que membre du comité, vous :



Sensibilisez les Nunavummiut aux problèmes climatiques qui affectent leur collectivité.



Proposez un point de vue des jeunes et apportez une contribution au sujet des programmes, des politiques et des activités du SCC.



Fournirez des conseils au SCC sur les questions émergentes liées à la crise climatique qui préoccupent les jeunes.



Représenterez les jeunes du Nunavut aux rassemblements sur le changement climatique.



Aurez l'occasion d'être un leader engagé face à la crise climatique au Nunavut.

Quand nous rencontrerons-nous?

Le comité se réunira régulièrement, soit en personne, soit à distance. Les membres du comité peuvent également avoir la possibilité de représenter le Nunavut lors d'événements portant sur le climat. Les membres du comité recevront des honoraires pour les dédommager pour le temps qu'ils consacreront au comité.

Qui peut faire partie du comité consultatif jeunesse?

Les critères pour être membre du CCJCC sont les suivants (jeunes de 16 à 35 ans) :



Les candidats doivent démontrer un intérêt pour les questions liées au changement climatique et s'engager à participer pleinement à toutes les activités et à tous les programmes du comité.



Les candidats doivent faire preuve de certaines des qualités suivantes : leadership, intérêt pour apprendre, participation active dans la communauté et désir de faire une différence.



Les candidats seront tenus de représenter leur collectivité et d'être un ambassadeur pour celle-ci.



FOIRE AUX QUESTIONS

Comité consultatif jeunesse
sur le changement climatique



SECRETARIAT DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE DU NUNAVUT
www.ClimateChangeNunavut.ca

Quelles sont mes responsabilités en tant que membre du comité?



S'engager à un mandat de deux ans pour assister aux réunions et participer aux activités du comité.



Être prêt à apporter et à partager vos points de vue sur le changement climatique avec un groupe diversifié d'autres jeunes.



Être prêt à représenter votre communauté et le Nunavut lors de réunions et de conférences.

Qui peut soumettre sa candidature?

Tout jeune ayant une résidence au Nunavut et âgé entre 16 et 35 ans.

La priorité sera accordée aux Inuits inscrits conformément à l'Accord du Nunavut.

Comment puis-je soumettre ma candidature?



En ligne : remplissez le formulaire de candidature à l'adresse suivante :
www.climatechangenunavut.ca/fr
Par courriel : climatechange@gov.nu.ca



Par la poste : Comité consultatif jeunesse sur le changement climatique — Gouvernement du Nunavut Boîte postale 1000, Station 1360, Iqaluit, NU X0A 0H0



Veillez contacter :
climatechange@gov.nu.ca pour recevoir une copie papier par la poste.
Les demandes sur papier seront également disponibles auprès de votre bureau de liaison du gouvernement (BLG) local du Nunavut.



Vous devrez indiquer le nom de deux adultes comme personnes de référence (non membres de la famille — enseignant, ami, superviseur, membre de la communauté, etc.) sur votre formulaire de candidature.

Que se passe-t-il après avoir soumis ma candidature?

- Vous recevrez une confirmation de la réception de votre demande.
- Le SCC pourrait vous contacter pour organiser un bref entretien.
- Vous serez informé si votre demande a été acceptée.

Et si j'ai besoin d'aide?



Si vous avez besoin de précisions ou d'aide, veuillez contacter le Secrétariat du changement climatique par courriel à climatechange@gov.nu.ca ou par téléphone avec Sara Holzman au 867-975-7733.

Quand les demandes doivent-elles être soumises?

Le 31 mars 2023